

Interview de son Excellence Claude Morel, Ambassadeur de la République des Seychelles à Paris Pour l'association IHEDN région Paris Ile de France



Entretien réalisé par Anne-Marie Brigaud, membre du comité directeur, le 21 juin 2012.



Son Excellence Claude Morel, Ambassadeur

De la République des Seychelles à Paris

AMB : La piraterie maritime est en effet un fléau qui se développe à une échelle mondiale, et notamment dans la région de l'Océan Indien. Elle affecte non seulement la sécurité d'un pays, son économie, via notamment les activités de pêche et de tourisme, mais aussi les acteurs publics et privés en général. Constitué de 115 îles, et doté d'une zone économique exclusive de près de 1,4 M de km², l'archipel des Seychelles est étendu. Comment le gouvernement peut-il lutter contre ces agressions?

SECM : L'on a eu tendance à penser que la piraterie était un phénomène du passé, révolu avec le temps des corsaires et des flibustiers. Il s'avère hélas que ce fléau est encore bien présent et qu'il constitue un réel danger, tant au plan économique, pour le commerce international et la libre circulation des biens et des personnes, que pour la paix et la sécurité dans l'espace maritime de pays tels que les Seychelles, qui en sont les victimes immédiates.

Avec près de 1.3 million de km², la République des Seychelles dispose d'une zone économique exclusive considérable, que pour surveiller adéquatement et protéger contre les agressions de toutes sortes – mais plus particulièrement celles des pirates devenus de plus en plus entreprenants –, il faut de très grands moyens.

Afin de lutter contre les agressions, défendre notre territoire maritime et protéger en même temps nombre de nos concitoyens impliqués dans la pêche, les Seychelles déploient les moyens dont elles disposent : les navires de sa Garde-côte – 'Topaz' et 'Andromache', et un avion de surveillance de la Force de Défense du Peuple Seychellois (SPDF).

Depuis février 2011, dans le cadre d'une solidarité agissante, les Seychelles bénéficient d'appuis de la part de pays amis. Ce sont autant de moyens qui lui permettent de renforcer ses capacités de surveillance aériennes et maritimes. On notera à cet effet :

- un Dornier indien basé à Mahé ;
- deux bateaux de surveillance et trois vedettes rapides offertes à la Garde-côte Seychelloise par les Emirats Arabes Unis (EAU), en plus d'une nouvelle base construite pour la Garde-côte ;
- deux avions Y-12 pour des missions de surveillance, offerts par le Gouvernement Chinois;
- un bateau patrouilleur pour la surveillance des îles proches et des équipements de haute performance pour l'entraînement à la lutte anti-piraterie donné par le Royaume Uni.

Je n'omettrai pas l'appui très important de la part de la force navale de l'Union Européenne l'UENAVFOR avec les missions de surveillance aérienne et de reconnaissance effectuées par un avion du Luxembourg, de même qu'un avion Français E-3F basé aux Seychelles.

En plus, l'US Air Force a des drones basés aux Seychelles pour les missions de surveillance anti-pirate.

Ces moyens venant à l'appui des Seychelles ne doivent pas oblitérer le fait que sa Zone Economique Exclusive recouvre une superficie de 1,3 millions de km². Qu'est-ce à dire, sinon que le pays a besoin d'encore plus de moyens en termes de surveillance aérienne et de patrouille maritime, tant il est vrai que les opérations à entreprendre sont contraignantes et onéreuses.

Je tiens à signaler que la Garde-côte Seychelloise a, à son actif, trois opérations de secours en mer, lesquelles ont abouti à la libération d'otages, tant Seychellois qu'étrangers. Il faut ici signaler que deux pêcheurs seychellois sont encore à ce jour, aux mains de ravisseurs somaliens.

En vue d'assurer la protection des navires basés aux Seychelles, le Gouvernement a établi un système national d'appui à la sécurité. Dans ce cadre, des thoniers français et espagnols emportent à bord, du personnel muni d'armes pour dissuader ou intervenir en cas de besoin contre des attaques de pirates qui pourraient avoir lieu.

Force est de constater néanmoins, que malgré les efforts, et pas des moindres, consentis pour lutter contre la piraterie maritime dans notre région, le périmètre des attaques de pirates s'est étendu, entraînant des conséquences très négatives pour l'économie seychelloise dont le devenir est indissociablement lié à la mer et à tout ce qui s'y rapporte.

Le Tourisme et la Pêche sont les deux piliers de l'économie seychelloise. Ces deux secteurs qui comptent pour environ 70% du PIB et la presque totalité des rentrées en devises étrangères sont directement touchés par les répercussions de la piraterie maritime en océan Indien, une activité particulièrement nuisible à notre économie, et qui lui coûte par an, 4% de son PIB.

En effet, du fait de la piraterie, les revenus de la pêche ont diminué de 30% au cours des dernières années. Cela est particulièrement préoccupant lorsqu'on sait qu'environ 24% du PIB découle des activités de la pêche, principalement de l'industrie de la pêche thonière et que ces activités représentent approximativement 95% des revenus à l'exportation des Seychelles générant des recettes substantielles pour le Gouvernement sous forme de licences de pêche.

Toujours dans le secteur de la pêche, les conséquences de la piraterie maritime sont multiples sur la fragile économie seychelloise. On notera entre autres :

- la réduction drastique du nombre de thoniers évoluant dans nos eaux : plus que 39 en 2011, comparé à 59 en 2007, d'où une chute de 20% du volume de la prise de thon débarqué et transbordé – sachant que Port Victoria abrite la grande conserverie du monde : la Conserverie de thon de l'océan Indien où la production de conserves de thon a elle aussi connu une baisse de 11% en 2011 ;
- la baisse de 46% entre 2009 et 2011 de l'activité de la pêche artisanale au plan local, avec pour corollaire la hausse de prix du poisson sur le marché local, pour des populations dont le niveau moyen de consommation de poisson est relativement élevé ;
- le coût élevé du transport à destination des Seychelles, ou à partir des Seychelles. pour une petite économie insulaire lourdement dépendante du transport maritime.

Quant au tourisme, ses apports directs et indirects du tourisme sont autour de 46% du PIB. Ce secteur emploie directement, environ 30% de la main-d'œuvre.

Les revenus directs provenant du tourisme ont chuté de 10% au cours des deux années, du fait des réductions dans le cadre de l'industrie, pour raison de compétitivité.

Là également, l'impact négatif de la piraterie en ce qui est de la location des bateaux passant au sud et au sud-ouest de l'archipel des Seychelles a été notoire.

Les Seychelles, petite économie insulaire, dépendent considérablement du transport maritime pour accéder aux marchés internationaux. L'augmentation des frais de transport, du fait des risques encourus par les compagnies maritimes, force le Gouvernement à ponctionner davantage sur ses ressources limitées. Il est obligé d'autre part à dépenser de précieux autres millions d'Euros pour les patrouilles de surveillance maritime, la formation, les équipements etc. Des fonds qui auraient judicieusement servi à la réalisation de bien de projets pour le développement national.

AMB : Les Seychelles se sont désormais dotées d'un centre régional de poursuite judiciaire contre la piraterie maritime. Pouvez-vous présenter ce dispositif, les enjeux que cela représente et les modifications législatives mise en place pour ce faire ? Le centre peut-il être un modèle d'expertise à faire partager dans d'autres régions touchées par ces menaces ?

SECM : Il existe aux Seychelles un Centre régional de coordination de renseignement anti-piraterie (le RAPPIC- Regional Anti Piracy Prosecution and Intelligence Coordination Centre). Il est financé par Londres, la Haye et INTERPOL. Ce centre contribuera au recueil des preuves contre les réseaux de financement occultes de la piraterie, pour mieux les démanteler. Sa mise en place date du 22 février 2012, suite à la signature d'un accord, par le Président James Alix Michel et le Premier Ministre David Cameron. C'était à l'occasion de la participation du Président Michel à une conférence haut niveau sur la piraterie.

Le centre permettra donc le renforcement des échanges, la coordination et l'analyse des renseignements disponibles, en vue de rendre plus efficaces les opérations contre la piraterie,

en suivant les pistes des transactions financières, mais aussi ceux qui financent ce type d'opérations.

Un autre avantage de la mise en place de ce centre régional, sera d'aider les agences de mise en application des lois, à rassembler les éléments nécessaires pour émettre des mandats d'arrêt internationaux et juger les individus qui financent la piraterie.

Cette structure d'appui devrait, à terme, aboutir à la mise en place d'un réseau régional de points de contact sur la piraterie ; ce, avant le démarrage en 2013 du futur programme régional de sécurité maritime (MASE). Ledit programme sous-tendra le renforcement des capacités de coordination et d'échange d'informations, ainsi que les systèmes de justice criminelle pour arrêter, transférer, détenir, poursuivre et emprisonner les pirates.

Je voudrais mettre en exergue la récente mise en place à Mahé, par la Commission de l'Océan Indien (COI), de la toute première Cellule Anti- Piraterie de la région de l'océan Indien.

En effet, c'est la première fois que la COI délocalise une unité projet, depuis sa création en 1984, aux Seychelles. Cette initiative seychelloise pose un jalon remarquable dans la lutte contre la piraterie maritime qui affecte considérablement la région.

Placée dans la zone-même où sévit le fléau, cette entité d'action anti-piraterie pourra, de façon plus efficace, collaborer avec les partenaires internationaux clefs de ce projet l'OMI, l'UNODC et INTERPOL. La Cellule anti-piraterie finira par regrouper des experts en piraterie maritime issus de divers domaines, en provenance des 5 Etats Membres de la COI. Deux de ces experts sont déjà à pied d'œuvre : la France et les Seychelles.

Pour devenir un centre régional de poursuites judiciaires contre les pirates, les Seychelles ont dû se munir d'une législation adaptée aux actes de piraterie.

Un amendement au Code pénal donne désormais compétence universelle aux tribunaux seychellois de poursuivre ceux qui se livrent à la piraterie dans l'océan Indien. Les Seychelles peuvent ainsi retenir aux fins de jugement, les pirates appréhendés ; et s'ils sont condamnés, les détenir sur son territoire, peu importe qu'il ait aient commis leurs actes dans le périmètre du territoire ou en dehors.

Au mois de mai 2012, les 15 membres du Conseil de sécurité de l'ONU ont adopté une résolution appelant tous les États « à ériger la piraterie en infraction pénale, à envisager de poursuivre les personnes soupçonnées de piraterie appréhendées au large des côtes somaliennes et à incarcérer celles qui ont été reconnues coupables, dans le respect du droit international et des droits de l'homme. » Le même Conseil avait salué l'engagement des Seychelles dans la lutte contre la piraterie et la décision des autorités de devenir « un Centre régional de poursuites judiciaires ».

Partout où sévit la piraterie maritime, s'élève la nécessité de mettre en place une structure juridique qui puisse faire face, dans les limites des normes internationales requises, aux situations découlant d'actes de piraterie.

La mise en place d'un Centre régional de poursuites judiciaires aux Seychelles avec la collaboration d'acteurs internationaux de la lutte anti-piraterie comme l'OMI, l'UNODC INTERPOL, et l'appui de l'UE, l'OTAN, l'Inde, la Grande Bretagne, la France, les USA, la

Chine, la Russie, ne saurait que constituer un modèle dont pourraient s'inspirer d'autres régions du monde touchées par le fléau de la piraterie maritime.

AMB : Quel rôle jouent les acteurs et organisations internationales dans ce dispositif ? (Organisation des Nations Unies, Union européenne, Commission de l'Océan indien notamment). Leur aide a-t-elle été décisive pour prendre cette décision ? D'autres pays vous ont-ils apporté une assistance ?

SECM : Vu la complexité et l'importance des moyens requis pour ce faire, la mise sur pied d'un Centre de cette nature contre la piraterie maritime aux Seychelles n'aurait pu voir le jour sans une implication franche de partenaires internationaux tels que l'Organisation des Nations Unies et l'Union Européenne d'une part, mais aussi de partenaires régionaux dans le cadre de la COI.

La piraterie dans la région est un mal commun et l'appui, aussi bien que l'engagement des pays dans la région et dans d'autres parties du monde affectés par le fléau de la piraterie est impératif.

Sachant tout ce qu'elles ont à perdre dans les ravages économiques aussi bien que sécuritaires causés par la piraterie, les Seychelles ont très tôt mobilisé les capacités qui étaient les siennes en vue de répondre comme elles le pouvaient aux actions menées par les pirates dans leurs eaux territoriales.

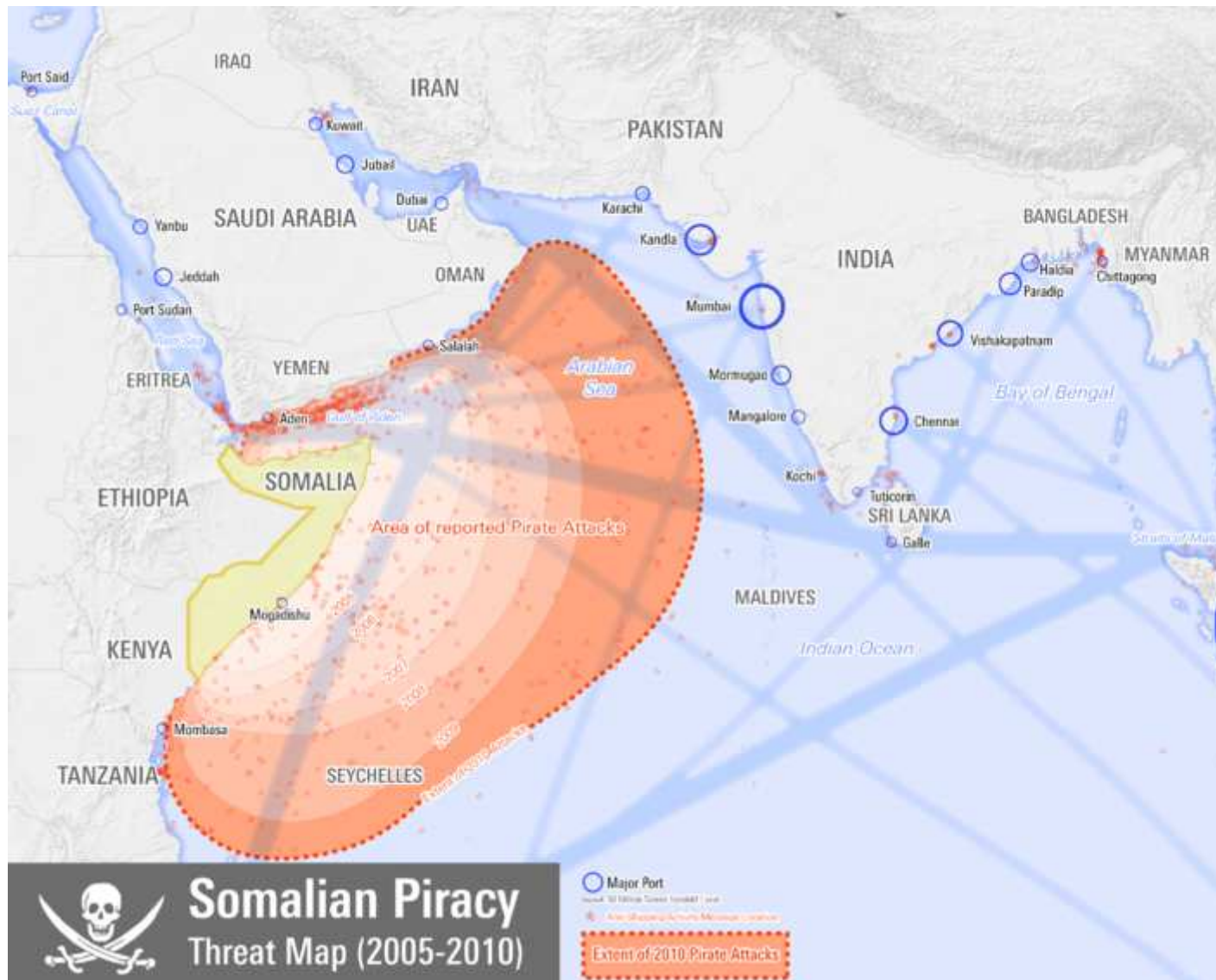
Ces efforts, évidemment, ne pouvaient suffire à elles seules et c'est à juste raison que l'aide et la collaboration des organisations internationales et des principales puissances mondiales elles-mêmes concernées par la lutte contre la piraterie ont été sollicitées, tant il est vrai que la piraterie en océan Indien est une question d'ordre mondial dont les conséquences vont au-delà des seules limites de la sous-région.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) en partenariat avec l'Union Européenne, aide le gouvernement Seychellois, au travers d'un programme de lutte contre la piraterie qui offre une assistance dont bénéficient : la police, les garde-côtes, les institutions juridiques et prisons des Seychelles.

Plusieurs pays ont apporté une assistance aux Seychelles parmi lesquels, les pays de l'Union Européenne, les Etats-Unis, la Russie, la Chine, l'Inde, le Japon, la Corée du Sud.

Le Canada et l'Australie ont également lancé des programmes de coopération qui offrent aux forces de sécurité des formations sur les procédures judiciaires à suivre, la manière de réunir des preuves. Ces pays fournissent en outre des équipements modernes de navigation et de collecte d'information.

AMB : Avez-vous pu dresser une cartographie des actes de piraterie maritime qui ont été perpétrés dans la région ? Quels enseignements pouvez-vous en tirer pour consolider la sécurité économique de votre pays et de la région ?



SECM : En observant la carte ci-dessus, l'on peut bien se rendre compte – entre 2005 et 2010 déjà –, de l'ampleur de la zone d'action des pirates dans la région.

Depuis quelques années, diverses réponses ont été mises en applications pour venir à bout des activités de la piraterie maritime dans l'océan Indien. Il y a eu des succès, mais force est de constater que le fléau n'est pas éradiqué.

La piraterie maritime dans la région de l'océan Indien semble encore avoir de nombreux jours devant elle. Il faudrait alors que les efforts engagés contre cette activité, véritable entrave pour le développement économique des Etats de la région ne se relâche pas. Dans le contexte d'une économie mondialisée, ce sont les intérêts de chaque pays de la zone, de chaque région où sévissent les pirates mais en fait, les intérêts mondiaux qui sont à risque avec le déploiement des actes de piraterie maritime.

Face à leurs moyens relativement dérisoires mais terriblement efficaces, les pirates sont une menace qui requiert contre elle la mobilisation d'importants moyens humains, matériels et financiers, en même temps que le fonctionnement effectif de structures juridiques adéquates

pour la poursuite et l'application de sanctions légales appropriées à l'encontre des pirates et de leurs commanditaires.

Il serait cependant illusoire de croire que l'intervention militaire et les tribunaux seuls pourront annihiler la piraterie maritime – devenue business – dans la région de l'océan Indien. Ce terrible phénomène n'est qu'une conséquence de la situation qui prévaut sur le territoire somalien privé de stabilité depuis de très nombreuses années. L'absence d'un État de assis, mais aussi la pauvreté, créent un terrain fertile pour le développement des activités liées à la piraterie.

La nécessité s'impose donc d'instaurer en Somalie, un Etat de droit, condition sine qua non de son retour à la stabilité et de son développement économique. Pour ce faire, il faut une approche globale par laquelle l'Union Européenne les organisations internationales et régionales, tout autant que les Etats de la région poursuivront leurs missions en vue du retour à l'ordre social et politique dans une Somalie apaisée.

AMB : Au-delà de ces enjeux de lutte contre la piraterie, pourriez-vous nous donner les grandes orientations de la politique extérieure de votre pays, en particulier vis-à-vis de la France, et comment peut-il développer ses atouts stratégiques?

SECM : La politique extérieure des Seychelles repose sur les principes cardinaux qui sous-tendent le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques. Elle est particulièrement attachée à la sauvegarde de la souveraineté nationale et dans ce contexte, œuvre au développement de solidarités régionales et internationales.

Loin d'être statique, la politique extérieure de notre pays s'adapte aux évolutions qui ont cours sur la scène internationale, tout en demeurant fidèle aux principes fondamentaux qui soulignent sa spécificité en tant que nation indépendante et souveraine.

Cette politique se fixe pour objectif entre autres, de promouvoir les intérêts et les valeurs authentiques des Seychelles, en menant une diplomatie active, pragmatique et proactive sur différents plans, en vue d'insuffler une dynamique constante à nos relations avec les autres États et Gouvernements, ainsi qu'avec les agences multilatérales et les organisations non gouvernementales, dans le but de forger ou de rénover nos alliances stratégiques.

Ainsi, la représentation extérieure des Seychelles a été réorganisée et élargie en vue de mieux répondre aux objectifs que se fixe le Gouvernement. Dans cet ordre d'idée, et en tenant compte de nos ressources humaines et financières limitées, de nouvelles ambassades ont été ouvertes à Pretoria, Beijing, New Delhi Abou Dhabi, Addis Abeba et Genève, comme autant de plates-formes stratégiques pour une visibilité plus grande des Seychelles sur la scène internationale, mais aussi, pour l'élargissement des ses liens d'amitié et de coopération.

Au plan régional, nous développons des relations de bon voisinage et de coopération avec les pays de la région. Dans cette logique, les Seychelles sont membres de diverses organisations régionales et sous-régionales : le Marché Commun pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe (COMESA), la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC), la Commission de l'Océan Indien (COI) dont les Seychelles assurent en ce moment la présidence tournante.

Entre les Seychelles et la France, les relations courent depuis les premiers établissements humains dans l'archipel au XVIII^e siècle.

A ce titre, les Seychelles donnent une grande valeur à ses relations avec la France. Cela se décline sur plus d'un volet de leur collaboration, tant au plan international, par des soutiens diplomatiques réciproques, qu'au plan régional, par une coopération très active dans le cadre du partenariat Seychelles – La Réunion / France. Cette coopération a d'ailleurs abouti à la mise en œuvre d'un Accord-cadre de Coopération entre la Réunion et les Seychelles ; un accord qui rayonne sur différents secteurs : l'éducation, l'environnement, le tourisme, la santé, l'énergie renouvelable.

Petit Etat insulaire en développement, la République des Seychelles cherche à tirer le meilleur de ses atouts, dont l'Environnement, le tourisme et pêche. Sa position stratégique dans le périmètre de l'océan Indien est également un avantage non négligeable. Ces atouts peuvent être développés d'une part, grâce à une collaboration effective et des échanges avec l'ensemble des pays de la région, d'autre part, grâce à une collaboration renforcée avec ses partenaires internationaux dans l'Union Européenne, mais également avec des pays comme l'Inde, la Chine, la Russie, qui ont une présence dans la région et avec lesquels les Seychelles entretiennent de bonnes relations.

En ce qui est plus particulièrement du partenariat stratégique avec la France, des accords ont été signés et des dispositions ont été prises qui consolident les relations entre les deux pays. L'on pourrait citer entre autres :

- un accord de surveillance réciproque des pêches ;
- un accord sur la promotion et la protection réciproques des investissements ;
- une coopération militaire entre la Marine nationale Française et la Garde-côte Seychelloise.

Il n'est pas vain de noter aussi la présence française dans les eaux seychelloises, à travers une importante flotte de thoniers français basés à Port Victoria, quoiqu'immatriculés à Concarneau.

AMB : Dans un contexte de forte intégration régionale et de développement des relations interinsulaires, comment voyez-vous l'avenir pour la région ? Quels axes vous semblent importants à privilégier pour consolider ces liens et le développement économique ?

SECM : C'est avec beaucoup d'optimisme que je perçois l'avenir pour la région. En effet, dans le contexte global de l'importance qui s'attache à l'intégration régionale, et au regard des perspectives prometteuses qui s'ouvrent pour les groupements régionaux en Afrique, il est possible d'entrevoir une évolution positive pour la région.

Un constat qui s'impose d'entrée de jeu, est la volonté résolue des Etats et Gouvernements de la région, d'avancer vers les objectifs de l'intégration, en franchissant lentement mais sûrement les étapes qui se projettent dans cette voie.

Il est encourageant de noter que les choses évoluent. L'on aurait bien entendu souhaité qu'elles avancent plus rapidement, mais il faut se rendre à l'évidence que de telles entreprises sont complexes. Toutefois, les structures sont établies ; elles fonctionnent et mûrissent.

Dans le cadre singulier des relations interinsulaires qui groupent les îles de l'océan Indien au sein de la COI, la dynamique et la cohésion de cette organisation ont la capacité de participer au renforcement de l'intégration régionale.

Le renforcement des liens politiques et culturels, le développement des relations de solidarité et d'entraide, la coordination des efforts dans la lutte contre les multiples formes de fléaux qui compromettent la paix et la sécurité dans la région, mais aussi, l'accroissement du volume des échanges commerciaux, la libre circulation des personnes et des biens sont autant d'éléments qu'il me semble important de privilégier en vue de consolider les liens et stimuler le développement.